

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 132**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

---

**OBJET**

Gratification versée aux élèves avocats en stage au sein du Département.

---

**Direction Juridique et de la Commande Publique  
Service Juridique et Contentieux  
1-29-39**

## **PRESENTATION**

### **I - OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Le Département accueille chaque année depuis plus de 10 ans, notamment au sein de la Direction Juridique et de la Commande Publique, un ou plusieurs stagiaires élèves avocats.

Ces expériences s'avèrent enrichissantes, à la fois pour les futurs avocats accueillis, qui ont pu développer leur connaissance de la pratique du droit en collectivités locales, et pour le Département qui peut bénéficier de l'apport de la technicité et des connaissances déjà acquises par ces élèves.

Afin de poursuivre ce dispositif en 2017, il convient de renouveler la délibération approuvée en son temps par la Commission Permanente du 22 juillet 2011 qui déterminait la fixation de la gratification mensuelle versée à ces stagiaires.

### **II – PROPOSITION**

Afin de poursuivre à l'identique ce qui s'est fait depuis 2006, je vous propose que les élèves avocats stagiaires au sein du Département reçoivent une gratification mensuelle d'un montant égal à 85% du SMIC brut.

Cette gratification sera proratisée selon le temps de travail prévu dans la convention individuelle de stage.

Pour l'exercice 2017, le montant de cette gratification s'élèvera à 1 258,23 €uros brut par mois pour un travail à temps plein, sous réserve des évolutions du SMIC légal.

Le présent rapport relève de la Délégation Administration Générale.

### **III- INCIDENCE FINANCIERE**

Les dépenses correspondant à la gratification versée aux élèves avocats en stage au sein du Département seront imputées au chapitre 011 du budget départemental.

Les dépenses sont estimées à 19 000 euros pour l'année 2017, ce qui correspond à l'accueil de deux stagiaires pour une durée de 6 mois.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

